

Cour d'Appel de Douai

Tribunal judiciaire de Lille

Jugement prononcé le : 9/2023

9ème Chambre Correctionnelle

N° minute : _____

N° parquet : _____



JUGEMENT CORRECTIONNEL

A l'audience publique du Tribunal Correctionnel de Lille le
SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-TROIS,

composé de Monsieur OUDJANI Romuald, vice-président, président du tribunal correctionnel désigné conformément aux dispositions de l'article 398 alinéa 3 du code de procédure pénale.

Assisté de Madame AMARA Nadia, greffière,

en présence de Madame TRAYNARD Leslie, vice-procureure de la République,

a été appelée l'affaire

ENTRE :

Monsieur le PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE, près ce tribunal, demandeur et poursuivant

ET

Prévenu

Nom : LJ

né le (

Nationalité : française

Situation familiale : en concubinage

Situation professionnelle : technicien de maintenance

Antécédents judiciaires : jamais condamné

Demeurant : 3: _____

Situation pénale : libre

comparant assisté de Maître REGLEY Antoine avocat au barreau de LILLE,

Prévenu du chef de :

**CONDUITE D'UN VEHICULE EN AYANT FAIT USAGE DE SUBSTANCES OU
PLANTES CLASSEES COMME STUPEFIANTS faits commis l**

S

PAR CES MOTIFS

Le tribunal, statuant publiquement, en premier ressort et contradictoirement à l'égard de l'

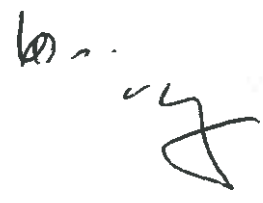
Fait droit à l'exception de nullité soulevée par le prévenu ;

Relaxe fins de la poursuite ;

et le présent jugement ayant été signé par le président et la greffière.

RELAXE
obtenue
PAR ME REGLEY

LA GREFFIERE



LE PRESIDENT

